



**COMPTE RENDU
DU COMITE SYNDICAL DU 09 DECEMBRE 2025 A BAYET**

Communauté de Communes COMMENTRY-MONTMARAUULT-NERIS LES BAINS- 1 DELEGUE PRESENT

Présent titulaire : MONCOUYOUX Jean-François

Communauté de Communes BOCAGE BOURBONNAIS -9 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : BECARD Muriel-BREUIL Sylvain- PACAUD Jean-Luc-SAULZET Patrick-VALETTE Franck-VERHAEGHE Pierrick /TOTAL = 6 délégués

Présents suppléants : BERTHOLET Françoise-CANTE Daniel-PELTIER Christian = 3 délégués

Communauté de Communes PAYS DE LAPALISSE - 4 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : FUET Bernadette-LAJOIE Dominique-MATICHARD Bernard TOTAL = 3 délégués

Présents suppléants : PERRET Maurice

Pouvoir : DE CHABANNES Jacques à BIDAUD André-LASSALLE Alain à FUET Bernadette

Excusé : DE CHABANNES Jacques-HERVIER François-LASSALLE Alain

Communauté de Communes SAINT POURCAIN-SIOULE-LIMAGNE - 37 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : AMIGO Narcisse-BIDAUD André-BIDET Denise-BONNEFILLE Michel-CALLENS Dominique-CARTERON Christophe-CHARLAT Eric-CLUZEL Philippe-COSSART Philippe-COZMA Marius-DEVOUCOUX DU BUYSSON Bernard-DURANTEL Jean-FAYOL Jean-Pierre-FONCELLE Bernard-FRISOT Michel-GAUTHARD Elisabeth-MELIN Bernard-PLANE Noël-RAMBERT Jacques-RAY François-ROBIN Lydie-ROUGE Louis-THUIZAT Jacques-TOUZAIN Yannick-VAYSSIE Frédérique-VOLAT Roger-ZAIDINERAITE Patrice/TOTAL = 27 délégués

Présents suppléants : BIDET RABE Isabelle-CHAMALET Patrick-CHARBONNIER Marie-Claude-DE PAULA Charles-DELANGE Michel-HUGUET Serge-JACQUET Alain-LAMOUCHE Bruno-RUIZ Michèle-TOURRET Benoît/TOTAL = 10 délégués

Pouvoir : GENE BRIER Yasmine à DURANTEL Jean

Excusés : BEYLOT René-FOURNIER Cyril-GENE BRIER Yasmine-GRAVE Joël-MATHIEU PORTEJOIE Claire-WHAL Sylvie

Communauté de Communes ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE - 16 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : AUGIER Marie-France-BLANC Claude-BONNABAUD Olivier-CHABRY Jérôme-DEROT Eliane-GUILLAUME Romain-JOLY Henri-JUVIN Marc-MAITRE Michel-MARTINANT Didier-PUJOS Henri-VASSAL Christian Alain/TOTAL = 12 délégués

Présent suppléant : DUBSAY Serge-MACHURET Jean-Mikaël-POIGNE Hervé-SEGUR Véronique/ TOTAL = 4 délégués

Excusés : NARBOUX Véronique-VERNUSSE Isabelle

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE - 16 DELEGUES PRESENTS

Présents titulaires : BERNARD Roseline-BLETTERY Jacques-BONNABAUD Christophe-DELABRE Serge-DUPONT Frédéric-FARIGOULE Bruno-GUY Jean-Claude-JANOWIEZ Patrick-MERCIER Jean-Louis-NOCART Eddy-PRULHIÈRE David-SOARES Sophie-TRAVICHON Daniel/TOTAL = 13 délégués

Présents suppléants : PIERRE Jean-PIEUR Thierry-TRONCY Jacques/TOTAL = 3 délégués

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 14 OCTOBRE 2025

Question présentée par André BIDAUD – Président

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2025 dernier transmis aux délégués par voie dématérialisée en date du 20 novembre 2025.

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte rendu.

II - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le Président remercie Alain LASSALLE, adjoint au Maire du Breuil, pour avoir assumé la tâche lors du dernier comité syndical. Roger VOLAT, adjoint au maire de St Pourçain/Sioule est désigné secrétaire de séance.

III - ADMINISTRATION GENERALE - Installation d'un nouveau membre :

Question présentée par André BIDAUD – Président

Par délibération en date du 18 novembre 2025 la communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a modifié l'un de ses représentants :

Pour la commune de MONTEIGNET SUR L'ANDELOT :

Michel CABBEKE, délégué titulaire, est remplacé par Benoît VAUDIERE.

Le nouveau délégué est officiellement installé dans ses fonctions à compter de ce jour.
Le Comité Syndical est invité à en prendre acte.

IV - ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Question présentée par André BIDAUD – Président

Le Comité Syndical est invité à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par la délibération n° 7 du 22 septembre 2020.

PERIODE DU 14 OCTOBRE AU 09 DECEMBRE 2025

Numéro	Date de décision	Objet
16D2025	31/10/2025	Vente de biens mobiliers - Benne 98 - CP-686-LL - VELAY TP Garage Jarousse
17D2025	13/11/2025	Avenant n°2 - RELYENS - Nouvelles conditions tarifaires au 01/01/26
18D2025	17/11/2025	Avenant n°2 - Hausse seuil maxi du marché – ESE marché Bacs

V - CONVENTION Groupement d'Autorité Concédante – Avenant n°2 -RAPPORT ANNULE

Point d'étape de la consultation – présentation du diaporama

Question présentée par François DARD

Le coût global GAC des offres 3 oscillent entre 173€ et 190€ TTC. Le Sictom Sud Allier bénéficiera de redevances à hauteur d'une quarantaine d'euros par tonne dans le prévisionnel actuel.

La variante 3 est privilégiée. Elle consiste à rénover une des deux anciennes lignes et de créer une ligne 3 avec une exploitation sur 25 ans. Une demande de dérogation auprès de l'administration est toujours en attente. Elle vise à déroger à la durée d'une Délégation de Service Public fixée dans les textes à 20 ans. Des demandes similaires ont déjà été validées dans d'autres régions.

L'offre finale des candidats est attendue ce vendredi. Un COPIL du GAC est fixé le 20 janvier. Le Président présentera le candidat le mieux disant suite à l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre. Une assemblée du Sictom Sud Allier est programmée le 10 février 2026 en vue d'entériner le choix du candidat conformément à la décision du COPIL. Les délégués devront aussi statuer sur la cession Dailly si nécessaire.

Les autres membres du GAC devront alors se réunir dans la foulée pour entériner leur éventuelle cession Dailly

Rappel : la subvention d'équilibre du GAC représente 110 millions.

Les offres des candidats sont techniquement et commercialement différentes. Le choix de rénovation de la ligne de production 1 ou 2, l'implantation de la nouvelle ligne 3, la production d'électricité en fonction de la capacité de la nouvelle ligne et/ou de la rénovation des anciennes lignes... autant de sujets cruciaux qui permettent de différencier les offres.

Enfin le préfinancement de la redevance financière (dette souscrite par le délégataire) a été abandonné car les services fiscaux ont attiré l'attention du maître d'œuvre sur la requalification en subvention et le risque contentieux qui pourrait en découler.

Le GAC a acté que chaque membre porte sa cession Dailly si nécessaire.

Enfin le Sictom Sud Allier réalise des simulations pour autofinancer l'investissement à hauteur de 5 millions.

Marc JUVIN, délégué à Montoldre, s'interroge sur les travaux pris en charge par le futur délégataire. François DARD rappelle que le futur lauréat aura à sa charge le risque des travaux jusqu'à la mise en service et la vérification des performances de la future usine. Les membres du GAC lui verseront une subvention d'équilibre de 110 millions. A charge pour le futur délégataire de compléter et de lever une dette correspondante auprès d'un organisme bancaire ou bien de s'autofinancer.

Bernard DEVOUCOUX explique que certains candidats qui emprunteront cèderont leur créance à un organisme bancaire avec la garantie des membres et ce pour obtenir de meilleurs taux financiers.

André BIDAUD précise que l'actualisation des tonnages étant favorable au SictomS Allier et au Sictom de Cérilly, les autres membres se sont entendus pour ne pas voter l'avenant correspondant. Pour éviter de déclarer sans suite ce projet d'intérêt général, il a décidé de revenir sur une clé de répartition initiale à savoir les tonnages traités en 2023 sous condition de ne rien remettre en cause à savoir les redevances pour l'occupation du domaine public et pour les frais de contrôles. Ces redevances sont versées exclusivement au Sictom Sud Allier. Le partage de la vapeur avec le Sictom de Nord Allier pendant la phase des travaux est exclu. Quant à la mutualisation des transports qui engendrerait un surcoût pour le contribuable du Sictom Sud Allier, elle n'est pas envisageable. C'est la raison pour laquelle le rapport concernant l'avenant 2 à la convention GAC a été retiré.

VI- ADMINISTRATION GENERALE – ALLIER TRI – RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL POUR 2024

Question présentée par Bernard DEVOUCOUX

1- L'organisation et la gestion administrative et technique du service

ALLIER TRI est une société publique locale créée le 28 avril 2016. Elle est dotée d'un capital social de 750 000 € détenu par ses cinq actionnaires : SICTOM de Cérilly, SICTOM Nord Allier, SICTOM de la Région Montluçonnaise, SICTOM Sud Allier et Vichy Communauté.

Le centre de tri produit :

- Du mix fibreux (mélange papiers/cartonnettes),
- Un flux développement rigide (barquettes, bouteilles plastiques, gel douche shampoing, pots de yaourt)
- Un flux PET clair (bouteilles et flacons)
- Un mix PE/PP (bidons de lessives, produits d'entretien...)
- Un flux développement souple (films plastiques),
- Des ELA (briques alimentaires),
- Des cartons,
- De l'aluminium (et petits aluminiums),
- Et des refus de tri traités à l'Unité de Valorisation Energétique à Bayet.

En 2024, environ 400 personnes ont visité le centre de tri. Le nombre de visites est en baisse en 2024
11 réunions de comité de direction, 2 conseils d'administration et 1 assemblée générale.

APPORTS DES CLIENTS (ACTIONNAIRES) EN TONNE

En tonnes	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SICTOM Cérilly	807	787	787	743	733	735
SICTOM Nord Allier	4545	4489	4734	4611	4504	4535
SICTOM Sud Allier	6089	6341	6735	6451	6379	6643
SICTOM Région Montluçonnaise	6795	6763	7108	6900	6526	6760
Vichy Communauté	2805	3016	3142	2972	2939	2878

TOTAL DES APPORTS A ALLIER TRI

En tonnes	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Collecte sélective	21041	21396	22506	21677	21081	21579,18
<i>soit une évolution annuelle</i>	16,1%	1,7%	5,2%	-3,7%	-2,7%	2,4%

FACTURATION AUX CLIENTS (ACTIONNAIRES) 2024

	Part fixe	Refus de tri	Total	€ HT/t	Rappel 2023	Rappel 2022	Rappel 2021
Cérilly	70 830,19 €	17 044,49 €	87 874,68 €	119,56 €	120,77 €	120,33 €	103,17 €
Nord Allier	672 365,00 €	62 727,23 €	735 092,23 €	162,09 €	161,90 €	156,33 €	134,82 €
Région Montlu	671 205,75 €	138 997,19 €	810 202,94 €	121,96 €	122,64 €	124,77 €	99,70 €
Sud Allier	671 205,75 €	158 148,86 €	829 354,61 €	122,69 €	125,44 €	112,99 €	98,49 €
Vichy co	312 186,03 €	53 839,81 €	366 025,84 €	127,18 €	123,30 €	119,30 €	97,54 €
TOTAL	2 397 792,72 €	430 757,58 €	2 828 550,30 €	131,08 €	131,92 €	126,83 €	106,54 €

REMISE DE FIN D'ANNEE

	Coût annuel	Remise fin année	Total	€ HT/t
Cérilly	87 874,68 €	3 243,89 €	84 630,79 €	115,14 €
Nord Allier	735 092,23 €	25 122,52 €	709 969,71 €	156,55 €
Région Montlu	810 202,94 €	30 719,48 €	779 483,46 €	117,34 €
Sud Allier	829 354,61 €	29 934,62 €	799 419,99 €	118,26 €
Vichy co	366 025,84 €	14 438,10 €	351 587,74 €	122,16 €
TOTAL	2 828 550,30 €	103 458,61 €	2 725 091,69 €	126,28 €

BILAN FINANCIER ET CHIFFRE D'AFFAIRES D'ALLIER TRI

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses	2 401 900,14 €	2 851 609,98 €	2 962 374,65 €	3 317 019,90 €	3 451 407,57 €
Recettes	2 212 312,50 €	4 381 006,88 €	4 632 079,57 €	3 360 884,25 €	4 108 745,51 €
Total	- 189 587,64 €	1 529 396,90 €	1 669 704,92 €	43 864,35 €	657 337,94 €

L'assemblée prend acte du rapport d'activité 2024 d'Allier tri

André BIDAUD informe les délégués que le renouvellement du marché d'exploitation était initialement programmé en début d'année 2026. Une résiliation du contrat en cours non réalisée dans les temps impartis a eu raison de la consultation. Un comité de direction l'a donc rendue infructueuse. Un problème assurantiel avait également été soulevé. Il dégradait de manière conséquente la couverture assurantielle d'Allier tri en cas d'incendie et transférait le risque de la reconstruction à la SPL et donc aux actionnaires.

Enfin, pour diminuer l'impôt sur les sociétés sur l'exercice 2025, André BIDAUD a demandé au comptable d'améliorer les remises de fin d'année en faveur des clients actionnaires de la SPL. Le Sictom Sud Allier bénéficiera d'une RFA de plus de 180 000€. Elle sera encaissée sur l'exercice en cours.

VII - DELEGATION AU PRESIDENT - VENTE GRE A GRE

Question présentée par Jacques BLETTERY – Vice-président

La collectivité Cyclad (17) a fait une offre pour acheter une benne d'occasion pour un montant de 80K€. Or la délégation n°9 au Président accordée par la délibération 7/22092020 pour les ventes de gré à gré est limitée à 50K€. Il est donc proposé de la modifier comme suit : « De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de l'Etablissement dans la limite de 100 000 € par bien »

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve la délégation.

VIII - FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES

Question présentée par Jacques BLETTERY – Vice-président

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les ajustements budgétaires suivants :

Budget Location usine (décision modificative n°1) : Remboursement anticipés des emprunts structurés **Problème de typage des pièces**

La trésorerie demande de régulariser les écritures pour ces remboursements :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
67	673	Annulation de titres sur exercices antérieurs	280 697.32
TOTAL DEPENSES			280 697.32
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
76	76811	Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisés	280 697.32
TOTAL RECETTES			280 697.32

Budget Syndical (décision modificative n°2) : Réajustement des ICNE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	611	Contrats de prestations de services	- 95.00 €
66	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	+ 25.00 €
66	66111	Intérêts	+ 70.00 €
TOTAL DEPENSES			0.00

Budget Collecte Sélective (décision modificative n°1) : Réajustement des ICNE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
011	611	Contrats de prestations de services	- 102.00 €
66	66111	Intérêts	+ 90.00 €
66	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	+ 12.00 €
TOTAL DEPENSES			0.00

Budget Syndical (décision modificative n°3) :

DM A RATTACHER – AMORTISSEMENTS - En attente des dernières écritures d'investissement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
042	6811	Dotations aux amortissements	environ 30 000 €
65	657363	Subvention d'équilibre	environ - 30 000 €
TOTAL DEPENSES			0.00

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	environ 30 000 €
TOTAL DEPENSES			environ 30 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant
040	28158	Amortissement des autres installations, matériel	environ 30 000 €
TOTAL RECETTES			environ 30 000 €

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical approuve les décisions modificatives et l'autorise à rattacher celle relative aux amortissements quand les données comptables seront connues des services.

IX - AUTORISATION DU PRESIDENT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 25 %

Question présentée par Jacques BLETTERY – Vice-président

Article L1612-1 du CGCT

En l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Les crédits afférents au remboursement de la dette ne sont pas compris. Ces derniers sont reportés automatiquement tout comme les dépenses récurrentes de fonctionnement et ce dans la limite des crédits ouverts au budget précédent.

Aucune écriture comptable particulière n'est exigée et cette technique n'engendre aucun impact sur les résultats de l'année contrairement à des RAR non équilibrés en recettes. A savoir qu'ils demeurent possibles si nécessaire.

Budget syndical

Chapitre	Prévision BP 2025	Autorisation 2026
20	130 000,00	32 500,00
21	1 852 400,00	463 100,00
23	7 937 705,76	1 984 426,44
TOTAL	9 920 105,76	2 480 026,44

Budget collecte sélective

Chapitre	Prévision BP 2025	Autorisation 2026
20	-	-
21	1 426 000,00	356 500,00
23	-	-
TOTAL	1 426 000,00	356 500,00

Budget prestations aux professionnels

Chapitre	Prévision BP 2025	Autorisation 2026
20	-	-
21	72 123,81	18 030,95
23	-	-
TOTAL	72 123,81	18 030,95

Budget location usine

Chapitre	Prévision BP 2025	Autorisation 20256
20	NEANT	NEANT
21	NEANT	NEANT
23	NEANT	NEANT
TOTAL	0,00	0,00

Sur proposition du Président et à l'unanimité, le comité syndical l'autorise à engager les dépenses d'investissements conformément aux conditions précitées.

X - QUESTIONS DIVERSES

André BIDAUD rappelle l'importance d'avoir le quorum pour **l'assemblée du 10 février 2026** qui se tiendra vraisemblablement à Bayet.

Pour information, l'acte notarié pour l'acquisition des parcelles autour du site de Bayet est fixé au 15 décembre.

Le SICTOM Sud Allier vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.